

TRANSACTIONS IMMOBILIERES – LOCATION SYNDIC de COPROPRIETE ADMINISTRATIONS DE BIENS INVESTISSEMENTS



TARIF HONORAIRES TTC au 01/01/2021

* VENTES d'IMMEUBLES d'HABITATION, PROFESSIONNELS ou COMMERCIAUX

- DE 5.00 % à 11 % Selon montant.

Les honoraires ci-dessus se rapportant à des ventes sont calculés sur le montant principal du prix de vente.

Ils sont à la charge du Vendeur sauf convention expresse.

* LOCATIONS

Immeuble d'habitation ou mixtes (Habitation et Professionnel)

- Visites constitution dossier locataire : selon réglementation en vigueur
 Le partage des honoraires est obligatoire entre le Bailleur et le Locataire
- * LOCAUX à USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL
 - Visite constitution dossier locataire : 10 % sur le premier loyer triennal
 - Rédaction de bail : 450.00 €

* GERANCE D'IMMEUBLES

5 à 11 % par lot sur le montant des sommes encaissées (en fonction des missions et du nombre de lots)

Représentation aux Assemblées Générales de copropriété : 80.00€

LES HONORAIRES SONT DUS DES L'ACCORD DES PARTIES ET PAYABLES DES QUE LA TRANSACTION EST DEFINITIVE ET CONSTATEE PAR ACTE ECRIT.

• SYNDIC de COPROPRIETE

• De 95 € à 220 € en fonction du nombre de lots, de la nature et de la catégorie de l'immeuble.

Toutes autres opérations feront l'objet d'un accord négocié entre l'agence et le client.

	H T *
 Réponse a l'état daté (V) 	réglementé
 Frais de chèque ou prélèvement impayé 	15,60 €
 Gestion du dossier sinistre privatif 	Temps passé
Pré état daté	150.00€
Frais pour recouvrement des impayés :	
 Relance ordinaire (2° et 3° relance) 	30,00 €
 Relance recommandée AR mise en demeure 	150,00 €
 Calcul des intérêts au profit du Syndicat au taux légal d'intérêts 	Temps passé
 Remise de dossier à l'Huissier/Avocat 	150.00 €
Sommation Art. 19	Frais réels
Sommation dans le cadre de la SCI	Frais réels
Protocole d'accord	_ 102 €
 Calcul des intérêts débiteurs sur décision de Justice Opposition sur vente forcée 	Temps passé 240 €
• •	Temps passé
Demande de renseignements hypothécaires Demande de titre de propriété pour procédure	Temps passé
Demande de titre de propriété pour procédure Perdereau d'hypothèque légale	Frais réels
Bordereau d'hypothèque légale Dessier transmis à l'Avecet	152,45 €
Dossier transmis à l'Avocat	Frais réel
Commandement saisi	60 €
Débours et maintenance du dossier-Avocat /	Temps passé
 Immatriculation initiale du Syndicat 	200.00 €

[.] Toute autre rémunération non comprise dans ce tableau est spécifiée dans le contrat signé avec le Syndicat des Copropriétaires et peut être communiquée sur simple demande

Travaux de copropriété > à 1.500,00 € : 4 à 5 % HT sur le montant TTC du marché. Cette rémunération comprend : Etude et appel d'offres, la gestion financière administrative et comptable, le suivi technique sans responsabilité de maîtrise d'œuvre.

• Le taux de TVA appliqué sera celui en cours au jour de la facturation.